

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les P'tits Baie Marins Inc	Numéro de permis 2019617	Date d'inspection Le 04 novembre 2025	
Nom de l'établissement Les P'tits Baie Marins		Numéro de téléphone (506) 228-4563	
Adresse 5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	04 nov. 2025	04 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	04 nov. 2025	04 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(3) Malgré ce que prévoit l'alinéa (2)b), les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique ne sont pas rangés sous clé.	39(3)	04 nov. 2025	04 nov. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	14 nov. 2025	
Commentaires :			
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	14 nov. 2025	
Commentaires : Un plan d'urgence se doit d'être établi avec les parents lorsqu'un enfant a recours à une EPIPEN en cas de réaction allergique. Une fois le plan obtenu une confirmation sera envoyée par courriel.			

Commentaires généraux

-Visite inattendue en début de matinée à l'établissement pour une inspection de surveillance
-Le ratio se doit d'être respecté en tout temps, l'heure de sieste des enfants est incluse parmi ce règlement, durant la sieste le ratio personnel-enfant n'était pas respecté.

Commentaires généraux

-Il fut également révisé avec la direction que le personnel doit demeurer sur les lieux pendant les pauses dîner de ceux-ci, en tout temps le personnel doit demeurer facile d'accès en cas d'urgence comme mentionnée dans la section supervision 8.1.4 du manuel de l'exploitant.

-Pendant l'heure du dîner les nourrissons se retrouvent dans le même local que les enfants d'âge préscolaire, un plan fut établi pour cette pratique ne soit plus.

-La programmation d'activité et la documentation de celle-ci est présentes au sein de l'établissement, des grilles de planification sont utilisées

-Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.

-Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.

-L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre

-Durant la sieste les nourrissons sont regroupés avec des enfants d'âge préscolaire. Selon la direction cette pratique est faite dû au fait qu'il n'y a pas d'alarme à feu dans le local des préscolaires, un courriel fut envoyé au prévôt pour valider la raison de cette demande. Une fois la confirmation reçue du prévôt la direction sera contacter pour que les mesures nécessaires soient prises.

-Tous les enfants qui font la sieste, on un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille

-Le personnel éducatif me confirme que la literie utilisée par les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire est envoyés à la maison les vendredis pour que les parents puissent laver la literie et ramènent les draps et couvertures le lundi suivant.

-Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants

-Dans l'une des salles de bain principales de l'établissement se retrouvent un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité

-Les pellicules de plastique qui recouvrent les matelas à langer sont déchirées, une fois les nouveaux matelas reçus une photo sera envoyée à l'appui

-Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée.

-Pour assurer les meilleures pratiques d'hygiène les procédures du changement de couche ont été révisées et revisitées auprès du personnel éducatif

-Une EPIPEN fut retrouvée dans le sac d'un enfant, un plan fut mis en place avec la direction et le personnel éducatif pour que L'EPIPEN soit accessible aux personnels, mais pas aux enfants.

-Le rapport des activités quotidiennes pour les enfants de moins de 24 mois (information concernant l'alimentation, l'humeur, l'usage de toilette ou changement de couche) est présentement rempli sur l'application informatique « Lilio » le personnel va faire la transition sur papier à la demande du bureau central.

Observations: À mon arrivée les enfants de 2-3ans étaient dans un projet de peinture, les nourrissons exploraient dans un bac sensoriel et les enfants de 4ans étaient en période de jeu libre. Durant la visite tous les groupes ont mangé leurs dîners, pour ensuite passer à la sieste pour les plus jeunes et une période de jeux calme pour les enfants qui ne font pas de sieste. À mon départ les enfants se réveillent lentement, les enfants n'iront pas jouer dehors puisqu'il peut.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 novembre 2025

Date

original signé par

Marie-Thérèse Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 novembre 2025

Date